

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

Processus : Bientraitance

Version N°2

Date de version
12/11/2025

Page 1
sur 1

Les professionnels du CH Paul Coste-Floret
s'engagent à respecter les 10 points de la charte
de BIENTRAITANCE



Adopter une attitude professionnelle et bienveillante en toutes circonstances, en considérant chaque patient comme une personne unique et en respectant sa culture, ses valeurs et ses croyances.



Être à l'écoute du patient, prendre en compte son avis, respecter ses choix et lui permettre de participer activement à son projet de soins en l'intégrant aux décisions qui le concernent.



Évaluer et prendre en compte l'expérience des usagers et celle de leur entourage pour l'amélioration continue de la qualité des soins à toutes les étapes : accueil, soins, hôtellerie, prestations proposées.



Être garant du respect de la confidentialité des informations relatives au patient, faire preuve de discrétion en toute situation.



Garantir une prise en charge conforme aux recommandations de bonnes pratiques et à leurs évolutions, en assurant une qualité de soins.



Évaluer et prendre en considération les besoins du patient, au fil de sa prise en charge.



Informar de façon claire, précise et adaptée au degré de compréhension du patient et/ou de ses proches, avec son accord.



Mettre tout en œuvre pour assurer le respect de l'intimité et la dignité du patient, ainsi que son intégrité physique et psychique.



Identifier et reconnaître la douleur aiguë et/ou chronique physique et/ou morale de la personne soignée, mettre en œuvre des stratégies pour la soulager, lui offrir une prise en charge globale de la douleur, en veillant à son confort et à son bien-être.



Assurer un accompagnement au patient en situation de fin de vie, ainsi qu'à ses proches, en leur offrant un soutien psychologique, et en respectant les souhaits et les droits du patient.